Envoyé en préfecture le 20/06/2022
Reçu en préfecture le 20/06/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220620-C_20220609_78-DE

Département du Var | République Française | Arrondissement de Draguignan

ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de Conseillers :	Séance du :	Date de publication :
En exercice : 48 Présents : 44	9 juin 2022	20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf juin à dix heures, le Conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération régulièrement convoqué le 2 juin 2022, s'est réuni à la communauté d'agglomération, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - RACHLINE David - BOUDOUBE Paul - REGGIANI Jean-Paul - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - BOUVARD Martine - DECARD Guillaume - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - BESSERER Christian - CHIODI Josiane - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - LEMAITRE Didier - SOLER Annie - HUMBERT Cédrick - LOMBARD Danièle - PETRUS BENHAMOU Martine - LONGO Gilles - LEROY Carine - BARKALLAH Nassima - CHIOCCA Christophe - PLANTAVIN Christelle - PERONA Patrick - LAUVARD Sonia - RENARD Patrick - CREPET Sandrine - BARBIER Jean-Louis - KARBOWSKI Ariane - BRENDLE Karen - BONNEMAIN Emmanuel - SERT Richard - POUSSIN Julien - MARTY Nicolas - RAMI Hafida - DEBAISIEUX Jean-François - BLANC Sylvie - BOYER Max - GRILLET Maxime - CORDINA Pierre - FABRE Julien - DEMONEIN Caroline - TISSIER Ken .

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : CURTI Fabrice donne procuration à CHIOCCA Christophe

NON REPRESENTES : JEANPERRIN Brigitte - FRADJ Laurence - JEANPIERRE Jimmy.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARTY.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

*

DESIGNATION DU DIRECTEUR DE LA REGIE DU THEATRE INTERCOMMUNAL "LE FORUM"

*

- N° 78 –

Envoyé en préfecture le 20/06/2022
Reçu en préfecture le 20/06/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220620-C_20220609_78-DE

M. DECARD, Vice-Président, expose :

Conformément aux dispositions de l'article L.2221.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Directeur de la régie du Théâtre « Le Forum » est désigné par le Conseil communautaire sur proposition du Président, puis nommé par le Président du Conseil d'administration de la Régie, conformément aux dispositions de l'article R.2221-21 du même Code.

Compte-tenu du départ annoncé de l'actuel Directeur, Monsieur Alexandre GUILLE, il convient donc que le Conseil communautaire se prononce sur le nom du Directeur qui le remplacera à compter du 1er juillet 2022.

Il est proposé de nommer Monsieur Christophe MERIGOUT.

A la suite de cet exposé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2221-10 et R.2221-21,

CONSIDÉRANT le départ de l'actuel Directeur de la régie du Théâtre intercommunal « Le Forum » au 1er juillet 2022,

le Conseil communautaire est invité à:

DÉSIGNER Monsieur Christophe MERIGOUT en tant que Directeur de la régie du Théâtre intercommunal « Le Forum ».

Monsieur le Président invite le Conseil communautaire à délibérer.

LE CONSEIL,

APRES avoir entendu l'exposé de **M. DECARD, Vice-Président,**
ET A LA DEMANDE de M. LE PRESIDENT,
APRES en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

FAIT et **DELIBERE** en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Signé électroniquement par : Frédéric MASQUELIER
Date de signature : 16/06/2022
Qualité : Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

Frédéric MASQUELIER